

Appel de provisions

En un coup d'oeil

Montant total à payer

C + A

14 574,72 €

SCI THOMAS MICHEL
9 Impasse les Hauts de Serignan
34410 SERIGNAN

Informations clients

Copropriété
ASL FLANDRES SUD
Copropriétaire
SCI THOMAS MICHEL

Vos biens
0003

Eléments financiers
Fonds de travaux 0,00 €
Avances trésorerie 0,00 €
Autres avances 0,00 €

Vos interlocuteurs

Gestionnaire
Olivier Hess
olivier.hess@oliade.fr

A PARIS, le 07/06/2023 ()

1/1

Retrouvez le détail de cet appel dès maintenant sur votre extranet (<https://oliade.neotimm.com/extranet/login>).

Votre situation avant le présent avis

Solde antérieur

Débit	Crédit
11 816,72	-

Vos nouveaux appels de provisions

Charges courantes 2023 - Appel N° 3/4 - 01/07 au 30/09

Budget	Appel	Quotes-parts
43 600,00	10 900,00	2 758,00

C
Solde
DEBITEUR
au
07/06/2023
11 816,72 €

A
Total appels
de provisions
2 758,00 €

Modification du décret du 17/03/1967. "Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux".

Pour vos prochains appels de provisions, vous pouvez utiliser le mandat ci-dessous ----



Mandat de prélèvement SEPA

Débiteur
SCI THOMAS MICHEL,
9 Impasse les Hauts de
Serignan
34410 SERIGNAN

Créancier
Compte Copropriété ASL
FLANDRES SUD
52 rue Klock
92110 CLICHY

RUM : 4db76d43075f400b98ca13ede58a515c
Type de paiement : Récurrent
Réf. : ASLFLAN1 THOMMIC1

Copropriété : I.C.S. / BIC : BREDFRPP / IBAN : FR7610107001180045458779886

A compléter, joindre impérativement un RIB Prélèvement le 12

IBAN	Lieu	Signature
BIC	Date	

Charges courantes : prélèvement trimestriel par défaut (cocher ici pour un prélèvement mensuel ☐)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Compte Copropriété ASL FLANDRES SUD à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Compte Copropriété ASL FLANDRES SUD. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Règlement par mandat SEPA

- Saisir vos coordonnées bancaires IBAN et BIC
- Joindre un RIB
- Dater et signer

Règlement par Chèque

- Etablir le chèque à l'ordre : ASL FLANDRES SUD
- Joindre à votre chèque le mandat SEPA non daté et non signé

Règlement par virement

- IBAN de la copropriété et référence ASLFLAN1 THOMMIC1



PREUVE DE PAIEMENT *PROOF OF PAYMENT*

Le virement suivant a été exécuté le 07/06/23

*The following transfer has been completed on **Jun 07, 2023***

Émetteur / <i>Emitter's name</i>	SCI MICHEL THOMAS
Compte de l'émetteur / <i>Emitter's account</i>	FR7616958000011483947684823
Banque de l'émetteur / <i>Emitter's bank</i>	QNTOFRP1XXX
Bénéficiaire / <i>Beneficiary's name</i>	SDC Flandre Sud (ASL)
Compte du bénéficiaire / <i>Beneficiary's account</i>	FR7610107001180045458779886
Banque du bénéficiaire / <i>Beneficiary's bank</i>	BREDFRPP
Montant / <i>Amount</i>	2758,00 EUR
Reference / <i>Reference</i>	Charges courantes 2023 - appel n 3/4 - 01/07 au 30/09

